

seraient sûrement posés s'ils n'avaient pas procédé au nettoyage dès que la nappe a atteint les plages.

Le deuxième avantage d'une enquête publique, c'est que nous pouvons y entendre des experts dans le domaine de l'outillage pour nettoyer les déversements. A mon bureau de circonscription sur la côte ouest, j'ai reçu plusieurs suggestions d'inventeurs et d'entrepreneurs qui ont conçu des appareils pour nettoyer les déversements. Si le gouvernement les avait écoutés avant le dernier déversement de pétrole, peut-être auraient-ils eu les ressources et les moyens d'intervenir avec efficacité et d'empêcher de graves dommages comme ceux qui se sont produits justement parce que les diverses agences fédérales sur la côte ouest n'ont pas su prendre les mesures requises.

Un homme qui habite dans ma circonscription, M. Bedford, a fait une excellente suggestion. Il a mis au point une méthode pour placer des chalands chargés de copeaux et de déchets de bois le long de la côte ouest de l'île de Vancouver. Cette ressource est déjà disponible dans la région. Les copeaux et déchets de bois absorbent facilement les éléments légers du pétrole; ils sont faciles à ramasser et à brûler avant que la nappe de pétrole crée un problème le long de nos plages. Pourtant, ni le gouvernement provincial ni le gouvernement fédéral ne sont intéressés à écouter ce que M. Bedford a à dire. Sans enquête ouverte au public, M. Bedford n'a pas l'occasion de parler de son projet aux personnes qui se font du souci au sujet des déversements de pétrole, ni aux fonctionnaires du ministère des Transports ou du bureau qui pourraient examiner le projet et s'apercevoir que ce serait tout indiqué sur la côte ouest pour éviter les graves dommages comme ceux qu'a entraînés le dernier déversement.

Il y a aussi M. Wiley que mon collègue de North Island—Powell River a mentionné au cours du débat d'urgence. Il a conçu un procédé pour nettoyer les déversements de pétrole au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. Lui non plus n'a pas eu l'occasion d'expliquer aux pouvoirs publics la façon dont il s'y prendrait pour nettoyer un déversement de pétrole. On pourrait le questionner et prendre note de ses suggestions pour améliorer ces techniques ou pour déployer cet équipement dans divers centres le long de la côte ouest de l'île de Vancouver. De cette façon, tout l'outillage nécessaire sera sur place si jamais il y avait un autre déversement.

Accidents de transport

Comme les experts nous l'ont signalé, ce n'est qu'une question de chance. Comme l'a dit un autre de mes collègues, si nous permettons à ces pétroliers qui transportent de vastes quantités de pétrole de se rendre de Valdez, en Alaska à Cherry Point, à quelques milles seulement de la côte ouest du Canada, un environnement côtier très délicat et très vulnérable, il se produira certainement une autre catastrophe aussi importante que celle qui s'est produite récemment à Valdez.

Il ne suffit pas de savoir qui blâmer. Quelqu'un mérite certainement des reproches parce que le temps de réaction des organismes fédéraux au déversement a été trop long et la réaction elle-même, insuffisante. Nous voulons savoir où nous nous sommes trompés et ce que nous devons faire pour éviter que ces erreurs ne se reproduisent et nous savons que le prochain déversement nous causera des dommages et des problèmes beaucoup plus graves que celui qui vient de se produire sur la côte ouest de l'île de Vancouver.

Une enquête publique comporte beaucoup d'avantages dont bénéficieront les habitants de la côte ouest. Elle nous permettra de mieux faire face, la prochaine fois, aux déversements ou aux autres accidents maritimes. L'inclusion d'une telle disposition dans ce projet de loi est absolument nécessaire. Le président devrait être aussi indépendant que possible pour pouvoir ordonner la tenue d'une enquête publique afin que soient révélés tous les détails des accidents maritimes entraînant un déversement quand le ministre visé craindra de convoquer une telle enquête de peur que son ministère ne soit blâmé. La façon de réagir à un déversement et de corriger les erreurs précédentes devrait aussi être révélée en détail pour que nous puissions mieux lutter contre le prochain déversement.

• (1720)

Je partage les préoccupations exprimées tantôt par mes collègues. Je suis fort partisan de l'insertion dans le projet de loi du principe d'enquêtes publiques. Si le projet est adopté rapidement, j'espère que nous pourrons surmonter le retard pris sans raison par le ministre de l'Environnement sur cette question du déversement pétrolier. Ce retard est déjà suffisamment dommageable par lui-même. Il faudrait s'attaquer immédiatement à ces questions, pendant que les gens les ont encore à l'esprit, pendant qu'ils sont encore capables d'apporter quelque chose à une enquête publique.